

## PROCES VERBAL

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE 10 janvier 2023

L'an deux mil vingt et trois, le dix du mois de janvier, à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de **Sylvie LARROCHELLE**, Maire.

**Etaient présents** : Mr Gabriel COIGDARRIPPE, Mme Corinne CIBIN, Thierry LAGAHE, Mr Guy LALOO, Mme Chantal LATERRADE, Mr Pierre NIPOU, Mr Bertrand BACQUET, Mme Cécile BOTHUA, M. François ANTONY, Mme Patricia PEBROCQ

**Absents excusés** : Mme Bénédicte BOURGUINAT, Mr Benjamin ALVES

**Absents** : Philippe POSE

Mme Patricia PEBROCQ a été élu secrétaire de séance, conformément à la loi.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Délibération TE64 : gros entretien éclairage public
- Devis chemin pédestre
- Proposition achat chauffe plat inox
- Divers

#### **0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 06 décembre 2022.

#### **1- Délibération n° 2023-1001-01 : FINANCES PUBLIQUES**

##### **ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC – GROS ENTRETIEN - Programme Gros Entretien Eclairage Public (Communes) 2022 APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 22GEEP231**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : SIG095-22-174 - A15 - SIG095-22-174 - A15 - Rue du 19 Mars 1962

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise CEGELEC RESEAUX BEARN GEEP.

Madame la Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme "Entretien Eclairage Public – Gros entretien - Gros Entretien Eclairage Public (Communes) 2022 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

**APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	926,58 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	77,22 €
- frais de gestion du TE64	38,61 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 042,41 €</b>

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	594,56 €
- F.C.T.V.A.	164,66 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	244,58 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	38,61 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 042,41 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

**ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

**TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité

- 2- **Devis chemin pédestre** : des devis ont été demandés pour remise en état de chemins ruraux à SGTP et Eric CAZABAN. Le conseil municipal est d'accord pour confier ces travaux à CAZABAN Eric, étant moins disant à 2 700 euros HT.
  
- 3- **Achat chauffe plat inox** : Suite à la proposition de Gabriel GOIGDARRIPPE pour l'achat d'un chauffe plat inox à 300 €, le conseil municipal est d'accord pour participer à 50% avec l'association Main dans la main avec l'Afrique. Cet achat sera complété par 6 plats gastronomiques (coût environ 150 €).
  
- 4- **DIVERS**
  - Le repas des aînés est fixé au 26 février 2023
  - En raison des travaux prévus à la salle des fêtes de Saint Armou, l'association Badminton de Saint-Armou a demandé le prêt de la salle pour leur pratique le jeudi soir. Le Conseil municipal accepte de leur prêter gracieusement.

Fin de séance : 21h30

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1 à 1

Liste des membres présents :

Mr Gabriel COIGDARRIPPE, Mme Corinne CIBIN, Thierry LAGAHE, Mr Guy LALOO, Mme Chantal LATERRADE, Mr Pierre NIPOU, Mr Bertrand BACQUET, Mme Cécile BOTHUA, M. François ANTONY, Mme Patricia PEBROCO

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance :

